

ASSEMBLEE NATIONALE

29 mars 2005

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ASSURANCE - (n° 2119)

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. AUBERGER, rapporteur
au nom de la commission des finances

ARTICLE 2

Dans le cinquième alinéa (V) du c) du 5° de cet article, après le mot :

« intéressé »,

insérer les mots :

« ayant été ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.